

ANNEXE II

Commission océanographique intergouvernementale

Élections biennales des vice-présidents

Nom de l'État membre :

Groupe électoral⁴

Nom du candidat⁵

Je déclare désirer faire acte de candidature au poste de vice-président de la COI et être disposé à participer activement aux travaux de la Commission si je suis élu.

Signature du candidat:

Premier coparrain *Deuxième coparrain*

État membre de la COI

Groupe électoral^{4, 6}

Nom en majuscules⁷

Fonctions

Signature

Date d'envoi Date et heure de réception
au Secrétariat de la COI : par le Secrétariat de la COI :

.....

4. Voir l'Appendice II du Règlement intérieur.

5. Le candidat doit être habilité à agir au nom de l'État membre dont il est ressortissant. En signant cette formule, il atteste que cet État membre est disposé à lui permettre d'assumer les obligations qui lui incomberont s'il est élu.

6. Le groupe électoral auquel appartiennent les deux coparrains doit être celui de l'État membre auquel appartient le candidat.

7. De la personne habilitée à agir au nom de l'État membre qui appuie le candidat.